

Déchèteries - accès des professionnels

Les apports des professionnels sont acceptés sur les 5 déchèteries du territoire (Belleville-en-Beaujolais, Juliéna, Deux-Grosnes (Monsols), Villié-Morgon et Saint-Didier-sur-Beaujeu) suivant les conditions ci-dessous :

- Carte d'accès obligatoire et gratuite. Si perdue, volée ou cassée, la seconde carte est facturée 10€.
- Dépôts limités à 1 m³/entrée, pour chaque catégorie de déchets.
- Fréquentation limitée à 3 entrées par jour.
- Facturation minimale d'1/2 m³ par catégorie de déchets déposés, puis par tranche d'1/2 m³.
- L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de PTAC inférieur ou égale à 3,5 tonnes.

Déchets acceptés et tarifs :

Type de déchets	€/m ³ tarif facturé	€ par ½ m ³ tarif facturé
Ferraille	0	0
Cartons	5	0
Bois	10	5
Plâtre et placoplâtre	10	5
Divers Non Recyclables	20	10
Gravats (inertes)	20	10
Huiles végétales	0 €/l	



L'utilisateur professionnel doit faire créditer son compte en fonction de ses besoins. Il doit pour cela compléter un bon de commande précisant la valeur à créditer auquel est joint le règlement. Le tout doit être adressé au service « Gestion des déchets » de la Communauté de Communes.

Les crédits sont alors enregistrés directement sur la carte d'accès.

Retrouvez le formulaire de demande de carte d'accès et le bon de commande des crédits déchèteries sur le site internet www.ccsb-saonebeaujolais.fr dans l'onglet Environnement - Gestion des déchets